



COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour diffusion libre et immédiate

Mont-sur-Rolle, le 8 juin 2015

Le jeudi 4 juin dernier, la commune de Trélex a accueilli l'assemblée générale de l'Association de Communes Vaudoises, (AdCV), forte de 72 communes. A cette occasion, le comité de l'AdCV avait invité Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro à s'exprimer sur la conciliation possible entre l'aménagement du territoire et le développement du canton de Vaud. Par ailleurs, l'assemblée a élu M. Pierre Stampfli, syndic de Chavannes-de-Bogis, au poste de vice-président et a accueilli M. Hans-Rodolphe Kappeler, député au Grand Conseil vaudois comme délégué au comité.

« Chose promise, chose due, je vous avais promis de revenir vers les communes pour vous parler de la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire), je suis là ! ». C'est en ces termes que Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro a débuté son exposé devant les délégués de l'AdCV, qui s'étaient déplacés en grand nombre.

Alors que le Canton de Vaud connaît la plus forte croissance démographique et économique de Suisse, le vote populaire a donné un cadre étroit pour la loi sur l'aménagement du territoire. Entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014 elle impose aux communes dont les réserves de zone à bâtir sont surdimensionnées, de dézoner. A noter également qu'aucune surface à bâtir supplémentaire ne peut être accordée sans compensation, sur le territoire vaudois - m² par m² - par de la surface à bâtir qui redeviendra agricole. *« Le plan directeur de 2008 prévoyait déjà un dézoning, mais peu de communes l'on fait »* constate Mme de Quattro. Ainsi sur les 318 communes vaudoises, 245 sont concernées par un surdimensionnement et se verront confrontées à la difficile mission de procéder à des changements d'affectation. *« Cette tâche est de compétence communale »* a rappelé Madame la Conseillère d'Etat, *et il serait totalement contre-productif de déléguer cette tâche à l'Etat. Plus rapidement le dézoning sera fait, plus rapidement le PdCN (Plan Directeur Cantonal) sera signé par le Conseil Fédéral et plus rapidement nous pourrons nous sortir du moratoire »*.

Des mesures d'accompagnement sont prévues

Le Grand Conseil a voté un crédit de 5 millions pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement. Des directives seront adressées aux communes durant l'été 2015 incitant en particulier celles concernées par un surdimensionnement à porter à leurs budgets communaux les montants nécessaires au financement des études de dézoning. Les communes pourront s'appuyer sur des répondants et un guide sera édité à leur intention. Par ailleurs, une taxe à la plus-value sera perçue sur des terrains déjà en zone constructible qui bénéficieront de droits lors du dépôt de plans ou de plan de quartier. Cette taxe alimentera un fonds de compensation destiné



uniquement aux propriétaires de terrains qui feront l'objet d'un dézonage et auquel la justice aura donné raison à leurs demandes d'indemnités. Ce prélèvement viendra s'ajouter à la taxe sur les équipements communautaires votée par le Grand Conseil et en vigueur dans certaines communes. Le cumul de ces deux taxes ne devrait pas dépasser un maximum de 50% du gain provenant de la plus value du terrain suite à sa mise en zone à bâtir.

Quelles actions politiques ?

Par la voix de Mme de Quattro, le canton de Vaud a déposé un recours contre l'ordonnance de la LAT, demandant une application plus proche de la volonté populaire et du texte de loi. D'autre part, toujours sous la pression du Canton de Vaud et de nombreuses associations dont l'AdCV, le projet de LAT 2 a été gelé. Au niveau du canton de Vaud, Mme la Conseillère d'Etat a formellement demandé aux représentants de l'AdCV de participer aux travaux d'un groupe stratégique qu'elle mettra sur pied cet été, à l'image du travail réalisé dans le cadre de la réforme policière. « *Nous avons entendu la demande de Madame la Conseillère d'Etat et, au vu de l'intérêt prépondérant de ce sujet pour nos communes, une délégation sera à disposition pour ces travaux* » précise Mme Joséphine Byrne Garelli, président de l'AdCV »

Comité et Association

L'assemblée a élu M. Pierre Stampfli, syndic de Chavannes de Bogis au poste de vice-président de l'association. M. Hans-Rodolphe Kappeler a rejoint le comité en qualité de délégué. Les communes de Moiry et Clarmont ont rejoint l'AdCV portant le nombre des communes membres à 72.

La prochaine assemblée de l'AdCV aura lieu le jeudi 1^{er} octobre 2015.

Contact :

Christine Girod Communication, 079 175.35.79 cg@cgcommunication.ch